



Maison de la Laïcité Morlanwelz

Le Courrier Laïque
N°201 juin 2022

Des mois riches en événements

Consultez notre programme...
et bonnes vacances !

CONFÉRENCE-DÉBATS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

REPAS CONVIVIAUX



Dans ce numéro

Mercredi 15 juin : Indispensable assemblée générale et statutaire 2022	p. 3
Appel aux candidatures	p. 4
Laïcité et retour du religieux : un sujet d'actualité	p. 4
Jeudi 2 juin à 19h30 : CINÉ -CLUB de la Maison de la laïcité : UNE VIE DEMENTE - Un film de Ann Sirot et Raphaël Balboni	p. 6
Vendredi 10 juin à 19h30 : Conférence – débat : Extrême droite et démocratie - Entre opposition et récupération par François Debras	p. 8
La liberté d'expression : pilier de la démocratie	p. 10
Jeudis 2 et 16 juin : atelier d'art floral	p. 11
Lundis 13 et 27 juin : atelier d'aquarelle	p. 11
Jeudi 23 juin à 18h30 : Conférence participative « Inégalité de genre.s et précarité avec Sylvie Lausberg, Christine Mahy et Olga Zrihen	p. 12
21 mai 2022 : Fête laïque de la Jeunesse	p. 14
Lundi 18 juillet à 12h30 : « Les vacances des Lundis du Préau » Paella et animation	p. 15
Dimanche 19 juin à 12h30 : Repas d'avant vacances	p. 16

Accueil – Sophie Bultot : 064/44 23 26

Mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

FACEBOOK : - [Maison de la Laïcité de Morlanwelz](#)

- [Morlanwelz balade laïque](#) (réservé uniquement aux membres)

N° de compte : [BE76 0682 1971 1895](#)

Contact président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Mail : yvnicaise41@gmail.com

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous. Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Indispensable assemblée générale et statutaire 2022 de la Maison de la Laïcité le mercredi 15 juin à 18h30

Comme chaque année, notre maison tient son assemblée générale ordinaire dans le courant du 1^{er} semestre de l'année.

Comme toutes les associations, outre l'obligation légale, c'est l'occasion de se retrouver entre membres pour se remémorer les multiples activités organisées lors de l'année écoulée, d'en évaluer leurs retombées sur la vie de notre maison mais aussi de présenter les comptes et bilan de nos moyens financiers que l'organe d'administration (anciennement conseil d'administration) veille à gérer en « bon père de famille », selon l'expression consacrée.

C'est aussi l'occasion de présenter les projets de l'année en cours et de désigner les membres de l'organe d'administration, piliers indispensables à la pérennité de notre maison.

De plus, la loi nous oblige à modifier nos statuts, c'est pourquoi votre présence est indispensable pour éviter de devoir vous reconvoquer pour une assemblée générale 15 jours plus tard.

2021 s'est résumée à 6 mois d'activités en présentiel puisque les règles sanitaires liées à la pandémie ne furent levées qu'en juillet.

Cette année, nous pouvons à nouveau tenir nos assemblées dans nos locaux.

L'assemblée générale et statutaire se déroulera le mercredi 15 JUIN à 18h30

Vous recevrez, sous pli séparé, le rapport d'activités, les comptes et bilan 2021, les perspectives et les propositions budgétaires 2022 ainsi que la convocation pour cette assemblée.

S'il ne vous est pas possible d'être présent, merci de nous envoyer la procuration se trouvant dans l'enveloppe.

Attention : Seuls les membres en règle de cotisation 2021 recevront les divers documents et auront le droit de vote.

Merci d'avance pour votre participation.

Pour le Conseil d'administration
Yvan Nicaise, Président

Assemblée générale du 15 juin 2022

Appel aux candidatures

Aucune chanson ne peut être interprétée sans chanteur de même qu'une musique sans musiciens n'est que silence.

Aucune organisation ou société ne peut vivre sans membres.

Toute expression, qu'elle soit musicale, artistique, politique ou philosophique, de même qu'aucune ASBL ne peut vivre sans l'implication de bénévoles et des membres du Conseil d'administration qui participent à l'organisation ou à la gestion de ses activités en fonction de ses objectifs.

La Maison de la Laïcité n'y échappe pas.

Nous avons de nombreux membres mais pas un nombre suffisant de membres du Conseil d'administration qui, et ils le regrettent, prennent de l'âge.

Il faut donc, si nous voulons assurer la pérennité de notre maison, que des membres se proposent de rejoindre notre Conseil d'administration.

C'est donc un appel pressant que nous vous adressons.

De votre implication dépend la poursuite de nos activités.

Pour le Conseil d'administration

Yvan Nicaise Président.

Comment présenter sa candidature ?

Préalablement à l'assemblée générale, chaque membre en ordre de cotisation peut adresser par écrit sa candidature au président qui la présentera au vote de l'assemblée générale.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois ans.

Leur mandat est renouvelable.

Le mandat d'administrateur n'est pas rémunéré.

Laïcité et retour du religieux : un sujet d'actualité



Une conférence passionnante dans un lieu prestigieux sous le regard de Raoul Warocqué qui a développé l'école de filles, l'enseignement laïque dans notre entité...

Notre conférencier Henri Deleersnijder a parcouru l'histoire du pouvoir religieux catholique sur notre enseignement, signalant notamment qu'en 1870, Van Humbeek



plaidait déjà pour une seule école publique avec un cours de morale, laissant les cours de religion en dehors des heures de classe ; rappelant les évolutions amenant à la gratuité, aux guerres scolaires, amenant le passage d'un anticléricalisme de combat à un pluralisme plus apaisé, aux stratégies de pouvoir du Vatican, à une

sécularisation progressive de l'Eglise. Le conférencier nous a montré l'importance des différentes coalitions politiques dans cette évolution, de la laïcité dans une société pluraliste avec l'importance de son rôle dans certains combats tels que l'IVG, l'euthanasie, le respect de l'homosexualité, la reconnaissance de la laïcité... Il n'y a plus de grande adhésion des partis politiques à la foi. Cependant la rémanence du retour au nazisme, la peur panique du réchauffement climatique, le vide sidéral de nos sociétés, les solitudes importantes, le confinement, tout cela amène une tendance à espérer un sauveur providentiel ou à une religion qui calme les angoisses et donne à espérer.

La notion de blasphème a également évolué au travers des siècles. Cette notion a disparu de la législation en France, en Belgique et en Irlande. Les religions s'en prennent toujours à l'humour et aux femmes. L'autocensure mine la liberté d'expression et de création.

Le développement du créationnisme voire du dessein intelligent, sans aucune base scientifique, soutient l'origine divine de la vie. L'islamisme instrumentalise la religion à des fins politiques. Mais que devient la démocratie lorsque chaque groupe religieux se perçoit comme une communauté et revendique des droits ? Comment avoir un lien social ?

Ce sujet est loin d'être épuisé.

Dominique Patte



Une vie d'émotion

UN FILM DE
ANN SIROT - RAPHAËL BALBONI

JO DESEURE - JEAN-LOUIS PÉLINÉ - JULIE DEJAY - GILLES REMICHE

Une vie d'émotion est un film de Ann Sirot et Raphaël Balboni. Il raconte l'histoire d'un couple qui se découvre à travers la découverte de la laïcité. Le film est inspiré de la vie de Jean-Pierre Luminet, un homme qui a consacré sa vie à la laïcité. Le film est une œuvre d'art qui explore les thèmes de la laïcité, de l'identité et de l'engagement. Le film est une œuvre d'art qui explore les thèmes de la laïcité, de l'identité et de l'engagement.



JEUDI
2 juin
19h30

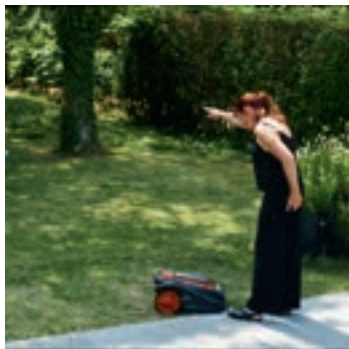
P.A.F : 4 € - Article 27
info : 0497/ 46.34.93

La salle est accessible
aux personnes à mobilité réduite

Débat avec la collaboration de Maison Culture Tourisme -
Séjour Education permanente et Jeunesse

Editeur responsable : Ylliane, Place Albert 1^{er}, 16A - 7540
Morlanwelz

Exemple de tenue : manifestation culturelle



CINÉ-CLUB DE LA MAISON DE LA LAÏCITÉ

Jeudi 2 juin à 19h30

UNE VIE DEMENTE

**Un film de Ann Sirot
et Raphaël Balboni**

Une vie démente a reçu 7 récompenses au Magritte 2022 dont celle du « Meilleur film » ainsi que 3 récompenses au Festival de Bergame 2021 dont celle de la « Meilleure réalisation ».

Alex et Noémie, la trentaine, voudraient avoir un enfant. Leurs plans sont chamboulés car la mère d'Alex, Suzanne, agit de manière de plus en plus farfelue. Atteinte de démence dégénérative, elle ne peut désormais plus se gérer seule. La vie devient de plus en plus difficile pour le couple, qui va devoir apprendre à trouver un nouvel équilibre dans sa vie. Entre l'enfant désiré et l'enfant que Suzanne redevient, tout s'emmêle. C'est l'histoire d'un rodéo, la traversée agitée d'un couple qui découvre la parentalité à l'envers.

« Une vie démente » est une comédie douce-amère qui traite avec justesse d'un thème grave : la démence sénile et son impact sur les accompagnants, l'évolution et l'adaptation de chacun. De façon intelligente, émouvante, captivante, mais sans se tourner vers une tonalité triste et déprimante.

C'est souvent décalé pour arriver à sourire dans les moments supposés difficiles, mais sans jamais attenter à la dignité humaine. Les réalisateurs nous surprennent aussi avec des touches surréalistes : on est parfois plongé dans l'onirisme à cause des costumes et des décors.

« Une vie démente » offre un souffle de liberté, de poésie et de vie à ce sujet dramatique.

P.A.F. : 4 € - Article 27

Info : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 64/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOITURAGE GRATUIT pour les habitants de Morlanwelz : 64/44.23.26

(inscription deux jours avant la projection)

Respect des mesures sanitaires en vigueur le jour de la projection.

La salle est équipée d'un système de purification d'air et de ventilation agréé.

Ciné-débat organisé par la Maison de la Laïcité de Morlanwelz avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - secteur Education permanente et Jeunesse.

EXTRÊME DROITE

ENTRE OPPOSITION ET RÉCUPÉRATION

&

DÉMOCRATIE



Maison de la Laïcité
Morlanwelz

**VENREDI 10 JUIN
19H30**

CONFÉRENCE-DÉBAT PAR FRANÇOIS DEBRAS

Assistant au sein du « Centre d'Études
Démocratie » de la Faculté de Droit,
de Science politique et de Criminologie
de l'Université de Liège, docteur en sciences
politiques et sociales

À LA MAISON DE LA LAÏCITÉ DE MORLANWELZ

Place Albert 1^{er} 16A - Morlanwelz
064 44 23 26 - laicite.mlz@hotmail.com

ENTRÉE GRATUITE

Illustration : Yves Baudou - Place Albert 1^{er} - ASBL - 1998

Vendredi 10 juin à 19h30

« EXTREME DROITE ET DEMOCRATIE :
ENTRE OPPOSITION ET RECUPERATION »

Conférence - débat

avec François DEBRAS, Maître de conférences au département de Sciences
politique et de Criminologie de l'Université de Liège

De plus en plus de partis d'extrême droite européenne se revendiquent comme démocratiques. Pour se désigner comme représentants du peuple, ils n'hésitent pas aujourd'hui à écarter leurs membres les plus violents et ils veillent à respecter à la lettre les procédures électorales. Liberté d'expression, laïcité, référendum, souveraineté populaire...

Entre opposition et récupération, quels sont donc les liens qu'entretiennent les partis d'extrême droite avec la démocratie ?

François DEBRAS : Une conférence au cœur des recherches sur les extrémismes et les discours extrémistes.



Détenteur d'un Bachelier en Communication et Information (Haute École de la Province de Liège) ainsi que d'un Master en Sciences politiques orientation générale, à finalité spécialisée en Relations Internationales de l'ULG, il mène actuellement une recherche financée par la Communauté française de Belgique : "Extrémismes et discours extrémistes. Étude de cas auprès des jeunes en Communauté française de Belgique".

En dehors de ses fonctions à l'université de Liège, François Debras est, depuis 2016, conférencier pour la Province de Liège. Dans ses interventions, il aborde les questions de démocratie, d'extrême droite, de racisme, de populisme et de théories du complot. Il est également, depuis 2021, maître assistant à la Haute École Libre Mosane (HELMO) où il dispense un cours "Institutions Politiques".

Depuis 2021, François Debras est également secrétaire de rédaction pour "Populisme La Revue" et chroniqueur pour "Espace de Libertés" édité par le Centre d'Action Laïque.

Merci d'avance à ce conférencier de nous apporter autant ses connaissances, ses analyses que ses réflexions.

Entrée gratuite

Réservation souhaitée

Yvan Nicaise

La liberté d'expression : pilier de la démocratie

La liberté d'expression est un instrument au service de la vérité.

Cette liberté est un des droits les plus précieux de l'Homme.

Voltaire résumait sa conception de la liberté d'expression en ces termes :

« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je suis prêt à me battre jusqu'à la mort pour votre droit à le dire. »

Le dogmatisme et l'arbitraire des pouvoirs politique et religieux qui se sont succédés de l'Antiquité à nos jours ont développé un contrôle plus ou moins rigoureux sur la liberté d'expression et de communication. Toute vérité n'est pas bonne à dire. Certains l'ont payé de leur vie ou de leur liberté, car leur parole troublait l'ordre public ou gênait le pouvoir en place.

Cette situation reste l'apanage des régimes totalitaires.

Et pourtant, même dans certains pays européens, les formations politiques composant les gouvernements mettent progressivement en place des lois qui musèlent l'expression populaire et particulièrement ceux qui sont garants du respect des droits élémentaires.

Le Parlement européen en est conscient et c'est pourquoi, le 3 mai, il a voté une résolution qui définit clairement sa vision de la liberté d'expression.

Une importante résolution (extraits)

Le Parlement européen affirme son attachement à la liberté de pensée, de conscience, de conviction et de religion, et appelle les institutions de l'Union européenne à la défendre dans leurs politiques internes et internationales.

Loin de le limiter à la “liberté religieuse”, la résolution rappelle fort à propos que ce droit fondamental, protégé par le droit international, inclut “la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté de fonder une religion ou une conviction, d'y adhérer, d'en changer ou d'y renoncer sans aucune contrainte”, c'est-à-dire “la liberté d'adopter des vues théistes, non théistes, agnostiques ou athées et le droit à l'apostasie”.

L'accent est également mis sur la persistance des violences et la discrimination contre les femmes et les personnes LGBTQI+, fondées sur des motifs religieux, par des États mais aussi des acteurs non-étatiques.

Comme le souligne la résolution, “la défense de la ‘tradition’ ou de la ‘moralité publique’ ne peut, en aucun cas, entrer en contradiction avec les dispositions relatives aux droits de l'homme auxquelles les États doivent se conformer”.



Une résolution dans la continuité de l'Appel de Liège

Cet appel, publié en clôture du colloque de septembre 2019 sur les 50 ans de la laïcité organisée, invitait à signer une pétition qui appelait les autorités publiques de tous les continents à affirmer leur adhésion au principe de laïcité et à défendre son inscription dans les Constitutions nationales et les traités internationaux.

La résolution du Parlement européen ne prône pas la laïcité mais son esprit est dans le sens de nos objectifs et préoccupations.

Nous formulons l'espoir que cette résolution, en éveillant les consciences, sera un des maillons de la devise chère à la laïcité :

LIBERTE – EGALITE – SOLIDARITE

Yvan Nicaise

Jeudis 2 et 16 juin : atelier d'art floral



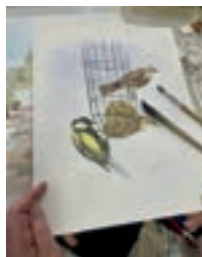
Nous voici à la veille des vacances d'été et d'une suspension de nos activités qui reprendront dès septembre 2022.

Il sera toujours possible de rejoindre les participants à cet atelier qui se déroule de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe. N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26

Les dates de septembre vous seront communiquées dans notre courrier laïque de septembre. Entretemps, bonnes vacances et soignez vos espaces fleuris.

Marie-Christine Cuchet

Lundis 13 et 27 juin : atelier d'aquarelle



La saison qui s'écoule fut l'occasion de découvrir de nouveaux aquarellistes qui nous ont rejoints en apportant à notre atelier de nouvelles couleurs et expressions.

Nous poursuivrons l'espoir de vous proposer une exposition, fruit de nos créations.

Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation est de 5 € par séance, papier spécial et café compris et... la petite friandise inattendue.

Prochaines dates : 11 et 27 juillet et 8 et 22 août.

Monique Piret

Jeudi 23 juin à 18h30
A la Maison de la Laïcité de Morlanwelz



Dans le cadre de la préparation de la convention laïque 2022, la Maison de la Laïcité de Morlanwelz a été choisie pour qu'une des quatre soirées organisées dans le Hainaut occidentale se déroule en nos murs le 23 juin. (Accueil à 18h30).
Ce thème sera débattu en présence de
Sylvie Lausberg, Directrice de la Cellule Etudes et Stratégies du CAL.
Christine Mahy, Secrétaire générale du réseau wallon de lutte contre la pauvreté.
Olga Zrihen, Sénatrice honoraire et membre du bureau de la Fédération des Maisons de la Laïcité.

Les inscriptions sont nécessaires car la conférence est suivie d'un buffet "Fromages - vins" qui clôturera cette soirée de réflexion.
(Détails dans la suite de l'article.)

Pourquoi cette conférence participative ?

En préparation à la convention laïque 2022, le Centre d'Action Laïque avait organisé, dans toutes régionales wallonnes et Bruxelles, une large consultation de ses militants et sympathisants.

De cette consultation, sept thèmes prioritaires ont été retenus :

- droits humains
- lutte contre la pauvreté et cohésion sociale
- changements climatiques
- lutte contre les extrémismes
- séparation Églises-Etat,
- égalité femmes-hommes
- enseignement.

Les régionales du CAL se sont réparties ces sept thèmes en préparation à la convention laïque qui se déroulera les 8 et 9 octobre 2022 à Wavre.

La régionale du CAL Picardie Laïque a décidé de porter à la réflexion le thème « égalité femmes-hommes » en traitant plus particulièrement les inégalités de genre.s et la précarité.

En 2022, fort de son idéal universel, le mouvement laïque se questionne sur la façon de lutter contre les inégalités de genres qui, parfois, se cumulent (violences institutionnelles, relationnelles, psychologiques, physiques, etc.), ainsi que sur les manières de garantir à chacune et chacun l'émancipation à laquelle tout être humain, quel que soit son genre, sa couleur de peau, ses convictions philosophiques, sa situation socioéconomique, etc. est en droit de prétendre, en toute équité.

Quelles sont les réponses à donner pour garantir à toutes et tous un socle de droits fondamentaux ? Comment, pour la laïcité, relever le défi de pouvoir faire respecter ces droits en les mettant en concordance avec différents contextes et situations qui existent aujourd'hui et en particulier selon les multiples facettes de la précarité ?

Venez en débattre et apporter votre réflexion et vos propositions lors de cette conférence.

Réservation obligatoire avant le 16 mai directement au CAL- Picardie laïque au 065/31 64 19 ou par mail : picardie.laïque@laicite.net
Ou à notre maison 064/44 23 26 ou par mail : laicite.mlz@hotmail.com
Entrée gratuite ; vin -fromage offert à l'issue des travaux.

21 mai 2022

Fête laïque de la Jeunesse

**Merci aux enfants participants, aux maîtres de morale et
aux organisateurs**

C'est à la Maison des Associations de La Louvière que s'est déroulé, pour la 54^{ème} fois, dans la région du Centre, la Fête Laïque de la Jeunesse, moment important pour les jeunes qui, à la veille de quitter l'enseignement fondamental, veulent partager avec leurs parents et famille, ce que l'on définit comme l'entrée dans l'adolescence.

Cette cérémonie s'est déroulée sur la thématique de la liberté et fut l'occasion présenter les réalisations des jeunes qui s'étaient impliqués dans les ateliers philo et d'animations vidéo.

Si le nombre de participants fut moindre que lors des années précédentes, l'enthousiasme des jeunes et l'émotion des parents et familles ont compensé cette situation que nous espérons exceptionnelle.

Merci aux maîtres de morale présents à cette cérémonie, fiers et émus des prestations de leurs élèves.

Merci aussi au comité organisateur composé de bénévoles venant des Maisons de la Laïcité de Binche, Chapelle-lez-Herlaimont, La Louvière, Manage, Morlanwelz et Seneffe pour leur engagement.

Yvan Nicaise



Lundi 18 juillet à 12h30
« Les vacances des Lundis du Préau »
Paella et animation
10 ANS DÉJÀ

Pour répondre aux souhaits de nos membres et sympathisants, nous organisons un repas de vacances suivi par une animation "ambiance vacances" préparée par de "joyeux membres et administrateurs".

Les habitués en connaissent la formule...

Alors, venez la découvrir !



A 12h30
Repas Paella

Dessert – Café
20 €

A 14h15

Animation de vacances - Goûter compris : 4 €

Réservation indispensable jusqu'au jeudi

14 juillet au 064 442326.

Le paiement fait office de réservation :

Compte n° BE76 0682 1971 1895.



Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise
Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)



200

Dimanche 19 juin à 12h30

Repas d'avant vacances

Pour fêter le numéro 200 de mai

« Le Courrier laïque »

Depuis 2018, la pandémie ne nous a plus donné l'occasion d'organiser un repas d'avant vacances, manière festive et conviviale de nous retrouver un dimanche, hors des repas mensuels « Les Lundis du Préau » plutôt orientés vers les personnes n'étant plus en activités professionnelles.

Nous plaçons ce repas du dimanche sous le signe du numéro 200 du mensuel « Le Courrier Laïque », cette publicité distribuée à tous nos membres, qu'ils disposent ou non d'autre moyens d'information ou de communication.

MENU

Apéritif et mises en bouche (offert)

Melon – Jambon de Parme
Porto en accompagnement

Coquelet farci
Champignons – Croquettes

Trio de Fromages

Gâteau « 200 »

Café

Prix : 28 €

Enfants (-12ans) : 15 €

Pour fêter le numéro 200

Tirage au sort d'un bon pour un repas 2 couverts - 3 services (vins et apéro compris) dans un restaurant de La Louvière repris au Gault et Millau

Réservation indispensable jusqu'au mercredi 15 juin au 064/ 442326. Le paiement fait office de réservation au Compte n° BE76 0682 1971 1895.